

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2026 - 55

COÛT CONCOURS ANNÉE 2025 : ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE

L'An Deux Mille Vingt Six, le 1^{er} octobre à 9 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20, avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 22

Quorum : **16**

Date de convocation : 24 septembre 2026

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Conseiller municipal Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Monsieur BRICHARD Gérard – Adjoint au Maire de Desmonts
- Madame DESNOUES Véronique – Adjointe au maire de Saint Jean de la Ruelle
- Madame CORCELLE Nadège – Maire de Langesse
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Madame GLOMERON Isabelle – Maire de Chécy
- Monsieur MOREAU Philippe – Maire de Nogent sur Vernisson
- Monsieur LÉON Fabien - Adjoint au Maire de la Ferté Saint Aubin
- Monsieur VAILLANT Bruno – Maire de Paucourt
- Monsieur MASSON Michel – Maire de Beaune la Rolande
- Madame LABADIE Nadia – Adjointe au Maire d'Orléans

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | | |
|-----------------------------|---|----------------------------|
| - Monsieur DEMAUMONT Franck | à | Madame DESNOUES Véronique |
| - Monsieur GOURIN Cédric | à | Monsieur PELLE Jean-Michel |
| - Monsieur HARDOUIN Patrick | à | Madame GALZIN Florence |
| - Monsieur THOUVENIN Daniel | à | Madame GLOMERON Isabelle |
| - Madame THAUVIN Céline | à | Madame MARTIN Valérie |
| - Monsieur LARCHERON Gérard | à | Monsieur MOREAU Philippe |
| - Monsieur LAROCHE Pierre | à | Monsieur BRICHARD Gérard |
| - Madame LEMOINE Nathalie | à | Monsieur MASSON Michel |
| - Monsieur LACROIX Bruno | à | Madame CORCELLE Nadège |

Étaient absents et excusés :

Monsieur CHENUET Patrick - Madame HAMARD Marie Madeleine
Madame RABOURDIN Nathalie -Monsieur JACQUET David – Madame GAY Catherine

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

Monsieur Jean-Michel PELLE, Vice-Président, informe qu'en 2025, le centre de gestion du Loiret a organisé le concours d'ATSEM PRINCIPAL de 2ème CLASSE.

Les épreuves se sont déroulées du 8 octobre au 19 décembre 2025. 598 candidats ont été admis à concourir et 74 ont été déclarés lauréat.

Il convient de fixer le coût total du concours et le coût par lauréat afin de pouvoir récupérer les sommes engagées par le centre de gestion du Loiret auprès des centres de gestion conventionnés et auprès des collectivités susceptibles de recruter des lauréats.

Au terme des opérations, et l'ensemble des frais inhérents ayant été réglés, la présidente du centre de gestion propose de fixer le coût total du concours d'ATSEM PRINCIPAL de 2ème CLASSE à **45.798,87€**, et le coût par lauréat à **618,90€**, comme retrace dans le tableau ci-dessous.

Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret	
CONCOURS D'ATSEM PPAL 2ème classe - SESSION 2025	
NOMBRE DE POSTES OUVERTS	74
NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR	598
NOMBRE DE LAUREATS	74
FRAIS DIRECTS	
1_Personnel	
FRAIS RELATIFS AU PERSONNEL AFFECTE AU SERVICE CONCOURS (salaires + charges)	17 724,43 €
INDEMNITES BRUTES DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	12 147,93 €
CHARGES PATRONALES SUR REMUNERATIONS DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	1 444,78 €
FRAIS DE DEPLACEMENT DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	1 183,97 €
FRAIS DE REPAS & D'HEBERGEMENT DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	1 438,84 €
2_Prestations de service	
LOCATION (salle, tables, chaises, ...)	5 860,92 €
PRESTATIONS (sonorisation, ménage, sécurité, secourisme, ...)	957,84 €
FRAIS POSTAUX	27,28 €
SUJETS NATIONAUX (autres CDG)	1 000,00 €
INFORMATIQUE (logiciel agirhe + site concours-territorial)	1 472,23 €
VISITES MEDICALES	0,00 €
ASSURANCE (annulation concours)	204,54 €
TOTAL DES FRAIS DIRECTS	43 462,76 €

FRAIS INDIRECTS	
FRAIS DE PERSONNEL (direction CDG45)	1 978,63 €
FRAIS DE STRUCTURE (fluides, entretien bâtiment, charges coproprio, ...)	304,48 €
FRAIS DE VEHICULE (assurance, carburant, entretien)	53,00 €
TOTAL DES FRAIS INDIRECTS	2 336,11 €
TOTAL DES RECETTES	0,00 €
COUT TOTAL DU CONCOURS frais directs + frais indirects-recettes	45 798,87 €
COUT PAR LAUREAT Cout total du concours / Nb de lauréats	618,90 €

Approuvé à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 08 octobre 2026

La Présidente



Florence GALZIN